

Matériaux et procédés de construction

Enjeux

- ▶ Limiter l'impact environnemental et sanitaire des matériaux et procédés de construction
- ▶ Optimiser le coût global

Domaines d'application

- ▶ Construction neuve
- ▶ Rénovation

Contexte réglementaire

- ▶ Impact environnemental : Décret 29/12/13 (suivant l'Arrêté du 23/12/13) sur la communication environnementale
- ▶ Label « Bâtiment biosourcé » : Décret n° 2012-518 du 19 avril 2012 et Arrêté du 19 décembre 2012
- ▶ Qualité de l'air intérieur : Directive 2004/42/CE ; Protocole AFSSET (2009) ; Arrêté du 19 avril 2011 (étiquetage)

Missions

De la conception à la réalisation, accompagnement du maître d'œuvre et des entreprises dans le choix de matériaux à faible impact environnemental et sanitaire.

Impacts environnementaux

- Analyse du cycle de vie de l'opération
- Accompagnement en vue de l'obtention du label "Bâtiment biosourcé"
- Inclusion de clauses spécifiques dans les CCTP (fourniture de FDES ou Déclaration Environnementale Produit, bois certifié, etc.)
- Visas environnementaux en phase de chantier

Qualité de l'air intérieur

- Analyse de l'impact sanitaire des matériaux proposés et propositions de solutions de substitution si nécessaire
- Inclusion de clauses spécifiques dans les CCTP (classe A+ par exemple pour les peintures, etc.)
- Visas environnementaux en phase de chantier

Analyse en coût global et recherche d'optimisations

- Étude comparative de différentes solutions (ex. : revêtements de sols) tenant compte des coûts de fonctionnement, d'exploitation, de maintenance, de renouvellement et de déconstruction.



Références

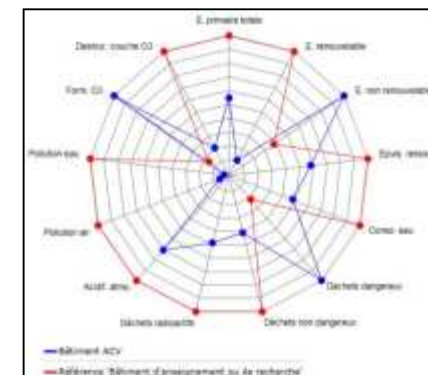
- ▶ Conseil régional d'Aquitaine – Construction du lycée des métiers de Bergerac (24), certifié HQE, Cible 2 "Choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction" niveau "TP"



Le saviez-vous ?

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la communication environnementale sur un produit de construction doit utiliser soit le format des fiches FDES soit celui des DEP (Déclaration environnementale de produit). À partir de juillet 2014, seul ce dernier format, basé sur la norme NF EN 15804, est autorisé.

Le texte entre en vigueur le 1^{er} janvier 2014 pour les produits de construction et de décoration et le 1^{er} juillet 2017 pour les équipements électriques, électroniques et de génie climatique ainsi que pour la vérification par tierce partie indépendante.



Analyse du cycle de vie - Elodie

Moyens

- ▶ Logiciel Elodie - CSTB
- ▶ Logiciel Equer – Izuba
- ▶ Logiciel DescWord - AJSoft